

La Maison-Dieu, 183/184, 1990, 237-241

Michel CORSI

« UNIVERSA LAUS »
ET
LE CHAMP DE SA RECHERCHE

L'ASSOCIATION internationale *Universa Laus*, fondée en 1966, rassemble des auteurs, compositeurs, liturgistes, théologiens, musiciens et musicologues et « a pour but les études, conférences, publications et autres activités concernant le chant et la musique dans la liturgie, selon l'esprit et les normes de l'Église catholique après le deuxième Concile du Vatican » ¹.

A la rencontre d'Assise 80, s'acheva l'élaboration du Document UL qui renferme les thèses communes des membres d'UL. Ce document fut assorti d'un commentaire continu francophone et a fait l'objet d'une publication, *Musique et Liturgie* ², au moment de la rencontre de Montserrat 88. C'est à ce moment-là que fut décidé

1. Article 1 des statuts de l'association dont le siège est en Suisse, CP 2262 CH 1950 SION 2.

2. Claude Duchesneau et Michel Veuthey, *Musique et Liturgie, Le Document Universa Laus*, Les Éditions du Cerf, Collection Rites et Symboles, Paris, 1988.

un nouvel axe de recherche dont le cadre général serait le rapport entre rite, parole et musique.

Altenberg 90

A cette rencontre ont été proposées trois contributions sur le thème principal : un condensé d'une étude de Felice Rainoldi sur « le chant : dynamisme plénier de la parole », une « introduction au sujet : la cantillation » par Jean-Michel Dieu aide et un rapport de Joseph Gelineau sur « la cantillation dans la liturgie actuelle ».

La première étude traite le sujet de façon diachronique et les exemples présentés vont du 12^e au 19^e siècle³. D'abord des rappels fondamentaux : la parole est déjà, en elle-même et essentiellement, un événement musical et les mots sont l'aboutissement d'un processus de sélection, de stylisation, d'accumulation, de variation et de codification de certains éléments phonétiques qui ont fait partie dès l'origine d'une communication sonore élémentaire. Le chant, pour sa part, est sans doute un code irremplaçable, notamment quand il s'agit d'échanges symboliques, là où le discours parlé montre toutes ses limites. Ce sont là des convictions assez généralement partagées mais elles sont associées à des questions plus fondamentales : est-il correct de poser en principe que le rapport chant-parole est toujours positif ? ; entendons-nous par chant un « produit » cristallisé dans un répertoire, ou bien une expérience vécue ? Ou quelque chose qui nous fait passer de l'un à l'autre ? ; il s'agit de la Parole, allons-nous opter pour un point de vue scripturaire (le texte) ou bien pour un horizon « biblique » (les sens) ?

Après le rappel des différents niveaux d'approche — la production des textes et musiques, la gestion rituelle, la réalisation, l'analyse « en chambre » et la vérification —, vient l'examen de la question des paroles et de la

3. La traduction française est d'Eugenio Costa qui a condensé le texte original et l'a présenté lors de la rencontre d'Altenberg.

Parole au cours des différentes périodes de l'histoire de l'Église, puis la question du chant. Felice Rainoldi souligne le pouvoir ambigu de l'acte de chant qui tient essentiellement au rapport entre voix, parole et musique, et aux résultats variables de la synthèse entre eux. La dernière partie replace l'acte de chant dans son environnement rituel et examine ce qui se passe quand la voix prend le dessus par rapport à la parole ou quand la musique prend le dessus par rapport à la parole. C'est cette dernière partie — plus que les conclusions qui rappellent, à la suite de Vatican II, l'importance des « faits culturels » et la nécessité d'un art mystagogique — qui a suscité le plus de débats : certains ont souhaité une analyse plus approfondie des exemples musicaux en regard de leur fonctionnement précis dans le rite prévu.

L'exposé de Jean-Michel Dieuaide avait pour but d'introduire l'étude de la cantillation en français. Pour commencer, un état des lieux : seulement une minorité de célébrants pratiquent la cantillation en liturgie. Les raisons avancées en sont que, d'une part, la cantillation apparaît comme une performance chantée et est par conséquent jugée inaccessible par beaucoup et, d'autre part, pratiquement rien n'est prévu pour la formation dans ce domaine. Il faut ajouter à cela qu'on peut craindre un certain côté artificiel et que, de façon générale, l'art de la cantillation reste flou et mystérieux. Déjà en 1967, Gino Stefani constatait : « l'impuissance à la cantillation est générale ; notre civilisation a perdu le sens d'une parole solemnisée, devenue musique. »

Une définition théorique de la cantillation est difficile à donner et il semble que la référence à la dimension musicale n'apparaît le plus souvent que pour dire qu'elle a tué, en la fixant, la pratique de la récitation publique de la Parole. Mais au-delà de cette difficulté et si l'on tient compte des données actuelles (entre autres : l'identité entre la langue liturgique et la langue du domaine profane), on s'aperçoit que ce qui est probablement au cœur de la question est le rapport à la Parole.

Ainsi, la cantillation serait un art oratoire où les ressources musicales viendraient renforcer et faciliter la transmission intelligible du texte et devraient logiquement s'appuyer sur le dire.

La cantillation produit donc, en même temps, une intelligence du texte et une distance par rapport à lui, une communion des écoutants avec le texte et entre eux, et une conscience accrue pour ces derniers d'une participation à une action symbolique.

Conclusions provisoires : la cantillation liturgique devrait être porteuse d'une information sur le statut du texte et un facteur de sa valorisation qui en garantisse la liberté et la vérité.

Le rapport de Joseph Gelineau comporte deux parties : la première rappelle le travail d'*Universa Laus* sur ce sujet depuis ses origines, au moment de la parution de la Constitution sur la Liturgie. La seconde s'applique à déterminer les caractéristiques de la cantillation à partir de la définition suivante : le terme cantillation désigne les récitatifs des rituels juifs et chrétiens où les divers éléments rythmiques et mélodiques n'existent qu'au service de la parole prononcée dans le respect de ses structures sémantiques, syntaxiques et poétiques.

Procédant par analogie, le rapport précise ensuite que, de même que celui à qui l'on parle détermine le « ton » sur lequel on lui parle, le « niveau de langage » employé, en liturgie, varie selon que le locuteur s'adresse à Dieu, à l'assemblée ou à soi-même. Ainsi, à chaque genre oral convient son mode de récitation : la prose simple des intentions de prière, la prose d'art des préfaces, la poésie élémentaire des psaumes ou encore la poésie élaborée des hymnes.

Techniquement, il faut que les éléments rythmiques et mélodiques « composent » avec tous les éléments du langage, les respectent (pour ne pas les contredire) et renforcent leurs significations (pas seulement notionnelles, mais aussi relationnelles, affectives, poétiques, performatives, etc.). Deux éléments principaux régissent

l'art de cantiller : l'accent (mélodique, intensif ou quantitatif) et la syntaxe (ce qui doit être uni et ce qui doit être distingué dans la chaîne parlée).

S'il est exclu que l'on exécute une partition, l'exécution garde toujours un caractère semi-improvisatoire car la profération de la Parole est toujours unique. Si la cantillation peut se pervertir, devenir un « charme » et tendre vers l'envoûtement, son apport à la parole scripturaire ou euchologique peut être fort grand et même incomparable dans la mesure où il est infini. En tout cas il serait triste d'en avoir peur et il dépend de nous que cette pratique revive.

D'un corps à l'autre

La problématique étudiée par le *Document Universa Laus* avait essentiellement pour origine deux des orientations de la *Constitution sur la Sainte Liturgie* : le passage aux langues vernaculaires et l'inculturation nécessaire des pratiques musicales, ce qui a fait s'articuler la recherche au trinôme « liturgie, musique, culture ». Sans que les autres aspects en aient été négligés, le *corps social* de l'église qui chante et fait musique se trouvait au premier plan de considérations des chercheurs.

Le nouveau cadre de recherche : « rite-parole-musique », se distingue du précédent surtout en ce qu'il s'intéresse au *corps oral* — individu ou communauté — qui profère la parole et le chant et à l'articulation subtile mais réelle qui fait passer de l'un à l'autre. Peut-être que les résultats de recherches scientifiques sur la voix (comme celles du Professeur Tomatis), de nouvelles approches comme la psychanalyse (qui ne déclare plus, comme Freud lui-même, « n'avoir aucun sens musical ») et l'évolution même de la pratique du chant en église vont-ils éclairer différemment cette conviction unanime de l'importance vitale de l'acte du chant et de la musique en liturgie.

Michel CORSI